




Le 17 octobre 2013

Bonjour à tous,

Suite à la dernière commission mutuelle où une très grande partie des salariés de l'entreprise sont affiliés voici quelques éléments importants qui sont issues de cette commission :

- ✓ La cotisation aujourd'hui se situe à 28€78 par agent et celle de l'entreprise à 28€78.
- ✓ Les comptes collectifs de notre carte noire (CN36 → contrat collectif Kéolis Dijon) sont équilibrés.
 - En 2012 le taux de remboursement se situe à 98% (soit un léger excédent qui a pu éviter une augmentation des cotisations trop importante de celle-ci).
 - Les 6 premiers mois de 2013 montrent à nouveau un taux de remboursement à 96%, qui démontrent que les réajustements faits en début d'année sur certains points de remboursement ont été efficaces :
 - Baisse des remboursements des Inlays-core sur dents. (peu utiles mais proposé par beaucoup de dentiste).
 - Augmentations des remboursements sur prothèses dents.
 - Augmentation des remboursements sur verres progressifs.
 - Légères baisses des remboursements sur autres types de verres.
- ✓ Les premiers éléments du deuxième semestre montrent que ces 96% devraient continuer sur cette fin d'année. Suite à la nouvelle loi « ANI » qui va obliger toutes les entreprises à avoir une mutuelle complémentaire pour ses salariés (et faire payer les mutuelles aux personnes sortant de l'entreprise aux salariés restant à l'intérieur) les cotisations devraient augmenter fortement sur toute les mutuelles Françaises. La gestion équilibrée de notre mutuelle, ainsi que son fonctionnement montre que l'augmentation pourrait être minimisée à notre niveau :
 - L'augmentation nationale devrait aller vers les 5 à 8% d'augmentation des mutuelles.
 - L'augmentation de la cotisation  devrait être aux alentours de 3% d'après le cabinet Courcelles prévoyance qui travaille sur nos comptes Mutuelle et prévoyance pour nous guider vers les bonnes solutions.
- ✓ Nous vous rappelons qu'il est important pour que nos comptes « mutuelle » soient équilibrés, d'avoir une gestion en « Bon père de famille », pour cela à chaque intervention dentaire ou opticien il faut demander des **DEVIS**
 - Optique : Quand vous devez renouveler vos lunettes, ne pas hésiter à faire plusieurs opticiens en les mettant en concurrence et en particulier sur les verres en vérifiant votre reste à charge et ce que vous propose réellement l'opticien considéré (sachant que votre monture ne pourra dépasser aujourd'hui la valeur de 139€, mais que des opticiens





proposent bien moins cher quand on fait des devis et que l'on fait fonctionner la concurrence) :

- ❖ Certains opticiens pour la même correction passent du simple au triple, ce qui nous surprend toujours.
- ❖ Bien vérifier les options qui vous sont proposées et l'utilité que vous en avez (Anti reflet simple ou double, verres amincis, type de progressif, polarisation des verres au soleil et 2^{ème} paire à 1€, parfois inutiles qui pourrait faire baisser la première paire car le prix de la 1^{ère} inclus le prix à 1€).
- Dentiste : Lors des propositions faites par votre dentiste :
 - ❖ Dans un premier temps demandez-leur si toutes les solutions ont bien été étudiées car vous allez avoir un reste à charge important si c'est un Inlay-core, moindre si cela est une prothèse.
 - ❖ Dans un second temps, et si le travail sur votre dentition n'est pas hyper urgent, trouvez un autre spécialiste pour lui demander ce que vous avez sans parler que vous avez déjà consulté. Puis comparez ce que chacun propose. Vous risquez d'être surpris car il arrive fréquemment que ceux-ci proposent des soins différents pour les mêmes soucis dentaires. De fait, comparez et demandez alors à chacun de bien vérifier son devis pour que vous ayez un reste à charge très faible.
 - ❖ Dans un dernier temps voyez avec la mutuelle qui pourra vous conseiller au mieux par rapport au type de soins que vous devez avoir.

Pour terminer ces précisions sur cette dernière commission, plus nous serons responsabilisés sur la gestion de notre mutuelle, moins les cotisations augmenteront, par cela certains soins mieux remboursés et le reste à charge moins important pour chacun.

Cordialement

Votre représentant à la commission mutuelle

Olivier SOREZ

Représentant auprès le comité d'entreprise.



Pour l'équipe CFDTDIVIA



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandembroucke)

06.95.66.97.95 (sms)